

# Conditions générales

- Quantité maximale équivalent à une petite remorque ou une boîte de camionnette par visite
  - 120 cm de largeur x 240 cm de longueur x 60 cm de hauteur
  - 2 mètres cubes
- Preuves de résidence valide avec photo, ainsi que de la provenance des matériaux seront exigées
- Entrepreneur non autorisé
- 15 visites maximales par année civile, toute visite supplémentaire sera facturée au citoyen.
- Les matières doivent être triées selon les catégories suivantes et ce, avant l'arrivée à l'écocentre

## Horaire

Vendredi et samedi  
8 h à 16 h

# Municipalités participantes



# Écocentre

Grande ouverture  
23 mai 2025  
8 h à 16 h

On est prêts... et vous ?

2177, chemin Demers,  
Saint-Antoine-Abbé



Municipalité de  
*Franklin*

# Matières Acceptées

## Encombrants

- Ameublement
- Appareil de chauffage
- Appareil électroménager
- Appareil sanitaire
- Matelas

## Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Agrégat de moins de 45 cm de diamètre
- Béton
- Brique
- Mortier
- Résidu de pierre ou d'asphalte
- Bardeau d'asphalte
- Bois
- Céramique
- Emballage de matériau
- Gypse
- Laine minérale
- Mélamine
- Revêtement de vinyle
- Tuile acoustique
- Verre plat

# Matières Acceptées

*suite*

## Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Aérosol
- Batterie
- Bouteille de gaz propane de 20 lb ou moins
- Extincteur
- Huile usée
- Peinture, teinture, laque, apprêt, scellant
- Pile

## Métaux

- Métaux ferreux et non ferreux

## Autres

- Appareil réfrigérant
- Appareil technologique
- Plastique et polystyrène (numéro 3 et 6)
- PVC
- Pneus de moins de 22" sans les jantes

# Matières refusées

## Autres

- Médicaments
- Armes à feu, explosifs et munitions
- Pneus surdimensionnés\*
- Branches et résidus verts
- Ordures ménagères
- Recyclage et résidus alimentaires
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

## Matières réutilisables

- Jouets
- Meubles encore utilisables
- Vaisselle
- Vêtements, etc

